

**Province de Québec  
MRC Lac-Saint-Jean-Est  
Municipalité d'Hébertville-Station**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Hébertville-Station, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville situé au 5 rue Notre-Dame, le lundi 17 novembre 2025 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur le maire Michel Claveau.

Présents : M. Michel Claveau, Maire  
Mme Émilie Vaillancourt, conseillère # 1  
M. Robin Côté, conseiller # 2  
M. Sylvain Boily, conseiller # 3  
Mme Mylène Blackburn, conseillère # 4  
Mme Lily Paquette, conseillère # 6

## Formant quorum.

Assistent également à la séance : madame Marie-Ève Roy, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que monsieur Pascal Vermette, directeur général adjoint et des opérations.

## **1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

## **2. ADMINISTRATION:**

#### *2.A) Lecture et acceptation de l'ordre du jour.*

### **3. RÉSOLUTIONS :**

- 3.A) États financiers 2024- Adoption;
  - 3.B) Remplacement d'un ponceau 3<sup>e</sup> rang Ouest – Directive de changement # 4;
  - 3.C) Centre le S.P.O.T. – Demande d'appui;
  - 3.D) Projet « Zone Grise » - Demande d'appui;
  - 3.E) Fermeture définitive du Centre de services de Saint-Bruno de Desjardins;
  - 3.F) Programme pour les activités culturelles des municipalités – Dépôt d'une demande;
  - 3.G) Calendrier des séances 2026;
  - 3.H) Démarche Municipalité Amie des Aînés – Démarche de consultation;
  - 3.I) Entente de services aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge.

#### *4. DONS ET SUBVENTIONS :*

- 4.A) Centre de ressources pour hommes Optimum;  
4.B) AFÉAS d'Hébertville-Station.

**5. URBANISME :**

5.A) Service d'urbanisme – Nominations et Modification de la résolution 10025.05.2024.

**6. AFFAIRES NOUVELLES :**

6.A) Projet de fusion municipale – Point d'information.

**7. APPROBATION DES COMPTES**

**8. RAPPORT DES COMITÉS**

**9. CORRESPONDANCE :**

Aucune.

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

À 20 h 01, monsieur le maire Michel Claveau préside l'assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

**2. ADMINISTRATION**

**2.A) LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR  
R.10509.11.2025**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté, appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout suivant :

6.B) Employé municipal - Congédiement.

**3. RÉSOLUTIONS**

**3.A) ÉTATS FINANCIERS 2024  
R.10510.11.2025**

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil accepte le dépôt des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, par madame la directrice générale, Marie-Ève Roy, comme annoncé dans l'avis publié selon la loi.

3.B) **REEMPLACEMENT D'UN PONCEAU 3<sup>E</sup> RANG OUEST – DIRECTIVE DE CHANGEMENT # 4**  
**R.10511.11.2025**

**CONSIDÉRANT QU'**en raison des résultats des analyses environnementales des sondages effectués à l'endroit du ponceau, il a été confirmé que la totalité des sols rencontrés sont considérés comme contaminés de type A-B et que la quantité de ceux-ci s'est révélée plus importante que prévues;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans doivent être modifiés afin de limiter les coûts associés aux travaux de déblai et de remblai;

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'Aménagement de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a produit une directive de changement en ce sens.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'ACCEPTER** la directive de changement numéro 4 pour un coût estimé de 73 160,80 \$ excluant les taxes.

**QUE** cette acceptation soit conditionnelle à ce que des ajustements soient effectués auprès du service d'ingénierie de la MRC tel que prévus par celui-ci;

**QUE** le montant additionnel maximal qui impacte la municipalité en lien avec ladite directive de changement soit de 37 595,40 \$ suite aux ajustements en plus des taxes applicables.

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer la directive de changement numéro 4 pour envoi au service d'ingénierie de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est aux conditions ci-haut mentionnées.

3.C) **CENTRE LE S.P.O.T. – DEMANDE D'APPUI**  
**R.10512.11.2025**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est l'un des partenaires du Centre le S.P.O.T., organisme fiduciaire du travail de milieu secteur Sud et ce depuis plusieurs années et qu'elle reconnaît l'impact significatif de leur action auprès de notre communauté;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Boily appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'APPUYER** le Centre le S.P.O.T. dans le cadre de leur demande de financement auprès du ministère de la Sécurité publique;

**QUE** monsieur le maire, Michel Claveau signe pour et au nom de la municipalité d'Hébertville-Station la lettre d'appui.

3.D) **PROJET « ZONE GRISE » - DEMANDE D'APPUI**  
**R.10513.11.2025**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est l'un des partenaires du Centre le S.P.O.T., organisme fiduciaire du travail de milieu secteur Sud et ce depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente est officieuse entre le Travail de milieu secteur Sud et le Travail de rue d'Alma qui couvrant ainsi le secteur Sud la clientèle de 25 ans et plus afin de répondre à des enjeux tels que l'itinérance, l'exploitation sexuelle et autres;

**CONSIDÉRANT QUE** cet arrimage entre les deux organisations fait en sorte qu'actuellement il n'y a pas de trou de services dans le secteur Sud de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est en ce qui a trait à l'intervention de proximité.

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service du projet « Zone grise » quoique très légitime, s'apparente à celle que nous avons actuellement dans le secteur Sud;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**DE** ne pas appuyer le projet « Zone grise » présenté par ses gestionnaires et la Maison des jeunes de Saint-Bruno pour les raisons ci-dessus mentionnées.

3.E) **FERMETURE DÉFINITIVE DU CENTRE DE SERVICES DE SAINT-BRUNO DE DESJARDINS**  
**R.10514.11.2025**

**CONSIDÉRANT QUE** la Caisse Desjardins des Cinq-Cantons a informé les municipalités de Saint-Bruno, d'Hébertville-Station et d'Hébertville de la fermeture définitive de son centre de service de Saint-Bruno puisque les analyses techniques structurelles de son immeuble démontrent qu'il ne peut être réaménagé;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de service de Saint-Bruno est le siège social de la Caisse et qu'il dessert une forte proportion des membres d'Hébertville, d'Hébertville-Station et de Saint-Bruno depuis la rationalisation de son réseau de distribution;

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle municipalité est la seconde en importance de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est avec une population de 6 750 personnes;

**CONSIDÉRANT QUE** les bureaux administratifs de la municipalité fusionnée ont été localisés à Saint-Bruno pour profiter de la présence du centre de services de Saint-Bruno pour les opérations administratives de la nouvelle municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Caisse analyse présentement toutes les options pour déterminer à nouveau un plan d'action en lien avec son réseau de distribution;

**CONSIDÉRANT** l'importance stratégique du pôle de Saint-Bruno dans l'offre de services de Desjardins y incluant les axes de circulation routière régionale qui imposent un maintien d'une offre en plein service au sein de cette localité et non pas seulement la présence d'un guichet automatique;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités concernées font toutes leurs affaires avec Desjardins.

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Boily appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**DE solliciter** du conseil d'administration de la caisse Desjardins des Cinq-Cantons, le maintien d'un centre plein service sur le territoire de Saint-Bruno ou sur le territoire des municipalités regroupées;

**DE travailler** en partenariat avec la Caisse afin de contribuer à la recherche de la meilleure solution d'ordre logistique et financière pour l'ensemble des citoyens des municipalités du secteur concerné.

3.F) **PROGRAMME POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES DES MUNICIPALITÉS – DÉPÔT D'UNE DEMANDE**  
**R.10515.11.2025**

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**DE DÉPOSER** une demande dans le cadre du programme pour les activités culturelles des municipalités pour l'année 2025.

3.G) **CALENDRIER DES SÉANCES 2026**  
**R.10516.11.2025**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** l'agenda des séances de conseil pour 2026 soit accepté comme suit :

<b>Séances du Conseil 2026</b>		
19 janvier 2026	19 h 30	Lundi
26 janvier 2026	19 h 00	★★★Séance spéciale budget ★★★
02 février 2026	19 h 30	Lundi
16 février 2026	19 h 30	Lundi
02 mars 2026	19 h 30	Lundi
16 mars 2026	19 h 30	Lundi
07 avril 2026	19 h 30	★★★Mardi★★★
20 avril 2026	19 h 30	Lundi
04 mai 2026	19 h 30	Lundi
19 mai 2026	19 h 30	★★★mardi ★★★
01 juin 2026	19 h 30	Lundi
06 juillet 2026	19 h 30	Lundi
11 août 2026	19 h 30	Lundi
08 septembre 2026	19 h 30	★★★Mardi★★★
21 septembre 2026	19 h 30	Lundi
05 octobre 2026	19 h 30	Lundi
19 octobre 2026	19 h 30	Lundi
02 novembre 2026	19 h 30	Lundi
16 novembre 2026	19 h 30	Lundi
07 décembre 2026	19 h 30	Lundi
14 décembre 2026	19 h 00	★★★Séance spéciale budget ★★★

3.H) **DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS – DÉMARCHE DE CONSULTATION**  
**R.10517.11.2025**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Boily et résolu à l'unanimité des membres présents;

**DE REMETTRE** un montant de 100 \$ en bon d'achat à l'Épicerie Marché de la Gare parmi ceux qui auront rempli le sondage relié à la consultation de la démarche Municipalité Amis des Aînés (MADA) la tenue d'un barrage routier le samedi 22 novembre de 8 h à 14 h à l'intersection des rues Saint-Jean-Baptiste et Saint-Wilbrod ainsi que le prêt de cônes et dossards pour la tenue de l'évènement.

3.I) **ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES AVEC LA CROIX-ROUGE**  
**R.10518.11.2025**

**ATTENDU QUE** les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C.C. -19), le Code municipal (L.R.Q., C.C. -27);

**ATTENDU QUE** les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

**ATTENDU QUE** la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

**ATTENDU QUE** la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (Annexe Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la Croix-Rouge), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

**ATTENDU QUE** la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

**ATTENDU QUE** la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

**ATTENDU QUE** la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Boily et résolu unanimement de convenir que la municipalité convient de verser, à la Croix-Rouge, un montant équivalant à 0,21 \$ per capita, soit 269,22 \$, pour novembre 2025 à octobre 2026.

#### **4. DON ET SUBVENTION**

##### **4.A) CENTRE DE RESSOURCES POUR HOMMES OPTIMUM R.10519.11.2025**

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'ACCEPTER** de remettre un montant de 100 \$ à l'organisation pour leur campagne de financement social 2025-2026.

##### **4.B) AFÉAS D'HÉBERTVILLE-STATION R.10520.11.2025**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Boily appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'ACCEPTER** de remettre un montant de 600 \$ à l'AFÉAS pour leur congrès annuel.

**QUE** le montant leur soit inscrit dans le budget de 2026 compte tenu que l'évènement aura lieu au printemps de cette même année.

#### **5. URBANISME**

##### **5.A) SERVICE D'URBANISME – NOMINATIONS ET MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 10025.05.2024 R.10521.11.2025**

**CONSIDÉRANT** la nomination de monsieur Samuel Suprenant comme inspecteur municipal au sein des municipalités d'Hébertville-Station et de Saint-Bruno;

**CONSIDÉRANT QUE** messieurs Philippe Lusinchi, urbanisme et Michel Bergeron, inspecteur, demeurent toujours des ressources pour la municipalité d'Hébertville-Station de manière ponctuelle;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Boily et résolu à l'unanimité des membres présents;

**DE NOMMER** monsieur Samuel Suprenant comme inspecteur municipal pour la municipalité d'Hébertville-Station et que celui-ci agisse en tant que secrétaire du comité consultatif en urbanisme (CCU);

**QUE** messieurs Philippe Lusinchi et Michel Bergeron demeurent comme ressources en urbanisme pour la municipalité d'Hébertville-Station lorsque requis;

**QUE** messieurs Samuel Surprenant, Philippe Lusinchi et Michel Bergeron soient autorisés à entreprendre toutes démarches et toutes procédures pénales et à émettre des permis et constats d'infraction pour et au nom de la municipalité d'Hébertville-Station à l'égard de toutes infraction aux lois et règlements dont l'application relève de leurs fonctions.

**QUE** cette résolution remplace la résolution # 10025.05.2024.

## **6. AFFAIRES NOUVELLES**

### **6.A) PROJET DE FUSION MUNICIPALE – POINT D'INFORMATION**

L'information concernant le projet est diffusée.

### **6.B) EMPLOYÉ MUNICIPAL - CONGÉDIEMENT** **R.10522.11.2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance du dossier de monsieur Bruno Tremblay et a pris en considération les éléments suivants :

- Que monsieur Tremblay a commis un manquement grave aux dispositions de la convention collective de la municipalité;
- Que des mesures disciplinaires ont été émises au préalable conformément à l'article 20 de la convention collective;
- Que monsieur Tremblay a eu l'occasion de se défendre lors d'une rencontre.

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil reconnaît l'importance de respecter les procédures établies par la convention et la législation en vigueur;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'AUTORISER** le congédiement de l'employé monsieur Bruno Tremblay en date du 17 novembre pour les raisons énoncées ci-dessus;

**DE DEMANDER** à la direction de notifier l'employé et le syndicat des employés municipaux d'Hébertville-Station (FISA) de cette décision et de s'assurer que toutes les procédures légales et réglementaires soient respectées dans le cadre de ce congédiement.

**7. APPROBATION DES COMPTES**  
**R.10523.11.2025**

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE la liste des comptes à payer soit approuvée.**

**8. RAPPORT DES COMITÉS**

Une période est accordée aux élus afin de faire le compte rendu de leurs comités.

**9. CORRESPONDANCE**

Aucune.

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions de 15 minutes est dédiée aux citoyens portés sur les sujets en ordre du jour.

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**  
**R.10524.11.2025**

Monsieur le conseiller Robin Côté propose de lever la séance à 20 h 14.

---

Monsieur Michel Claveau,  
Maire

---

Madame Marie-Ève Roy,  
Directrice générale